

**Cabinet de la Société d'Avocats
Alain BOUVARD & Alex BOUVARD
Avocats au Barreau de BONNEVILLE
40 rue du Pont – 74130 BONNEVILLE
Tél. 04.50.97.47.56 - 04 50 97 06 03 – Fax 04 50 25 60 08
contact@cabinet-bouvard.com**

**VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES
EN UN SEUL LOT**

**Un bâtiment à usage de bar-hôtel-restaurant
Dénommé "Bar des Amis"
sis sur la commune de MAGLAND 1215 Route Nationale
sur la Mise à prix de :
DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000 €)
Avec faculté de baisse du quart en cas de désertion d'enchères
frais en sus**

FIXEE AU **JEUDI 6 DECEMBRE 2018 à 14 HEURES**, à l'audience du Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE (74), au Palais de Justice de ladite ville, 18 Quai du Parquet

A LA REQUETE DE : Maître Roger CHATEL LOUROZ, mandataire judiciaire, demeurant 6 rue René-Blanc BP 181 à 74101 ANNEMASSE CEDEX, es-qualité de liquidateur de **Madame Laurence Raymonde Anne CARDINAL**, née le 12 avril 1973 à Aix-les-Bains (73), demeurant 1215, Route Nationale à 74300 MAGLAND aux termes d'un jugement en date du 20 avril 2016 par le Tribunal de Commerce d'Annecy ayant pour avocat **la SCP Alain BOUVARD & Alex BOUVARD, pour Avocats**

DESIGNATION des biens à vendre

- Un tènement immobilier de bar-hôtel-restaurant dénommé "BAR DES AMIS" édifié sur un terrain sis sur le territoire de la commune de MAGLAND (74300), 1215, Route Nationale cadastrés :
 - Section A N° 1079 pour 01 a 20 ca
 - Section A N° 1080 pour 05 a 38 caSoit une contenance totale de 06 a 58 ca

Comprenant :

- Au rez-de-chaussée : un bar
- A l'étage : 7 chambres et un appartement avec garage et atelier attenant.

Le tout plus amplement décrit au procès-verbal de description dressé par Maître Jean-Marie HUGON, le 23 août 2018 annexé au cahier des conditions de vente déposé le 9 octobre 2018 au secrétariat greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE (74) où chacun peut en prendre connaissance.

OCCUPATION :

En avril 2016, la débitrice a cessé toute activité dans ces bâtiments.
Les lieux sont depuis inexploités

VISITE LE : Le Vendredi 23 novembre 2018 de 15 h 30 à 16 H 30

Par l'intermédiaire de **Maître Jean-Marie HUGON** Huissier de Justice à TANINGES

ENCHERES

En conformité de l'article R 322-40 du Code de Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74130), les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Toute personne désirant enchérir devra remettre à son Avocat et contre récépissé une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre du séquestre ou du consignataire désigné dans le cahier des conditions de la vente représentant 10 % du montant de la mise à prix, soit **25.000 €**.

Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

- à la **SCP Alain BOUVARD & Alex BOUVARD, avocats**, demeurant 40 rue du Pont, 74130 BONNEVILLE – Tél. 04 50 97 47 56 – 04 50 97 06 03 – Fax 04 50 25 60 08
- au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE où le Cahier des conditions de la vente est déposé– Tél. 04 50 25 48 09

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 16 octobre 2018

SCP Alain & Alex BOUVARD